

ARRETE PORTANT CREATION D'UN ACCUEIL MERES/ENFANTS
« LES MOURETS »
DE 10 PLACES
ASSOCIATION « ROGER TORT » A MONTAUBAN

A.D. n° 2005-2686

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, article L 225, alinéa 4 ;

VU la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'action sociale et de santé et notamment son article 26 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable, financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation, de création ou d'extension d'établissements ou services sociaux et médico-sociaux ;

VU le dossier reconnu complet le 31 mai 2005, présenté par l'Association « Roger Tort » en vue de la création d'un Accueil Mères/Enfants « Les Mourets » de 10 places à Montauban ;

VU l'avis favorable du C.R.O.S.M.S., en date du 13 octobre 2005 ;

CONSIDERANT la demande de l'Association « Roger Tort » en vue de la création d'un Accueil Mères/Enfants « Les Mourets » de 10 places à Montauban ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : La demande de création d'un Accueil Mères/Enfants « Les Mourets », 6 avenue des Mourets à Montauban, présentée par l'Association « Roger Tort » à Montauban est acceptée.

Article 2 : La capacité autorisée est portée à 10 places avec deux modalités d'hébergement distinctes :

- des studios,
- des appartements de type T1 et T2.

Article 3 : La date d'ouverture prend effet au 1er janvier 2006.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'Association « Roger Tort » à Montauban et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 22 décembre 2005

Le Président,

*
* * *